



Demande de num article code travail

Par **jjp38**, le **22/03/2018 à 11:46**

bonjour je recherche le num de l'article du code du travail qui stipule que l'employeur doit envoyer les documents de solde de tout compte document pole emploi attestation de travail le même jour que le courrier recommandé de licenciement j'ai été licencié le 14 mars et à ce jour je n'ai toujours pas ces documents

Par **morobar**, le **22/03/2018 à 11:54**

Bjr,
Vous risquez de chercher des centaines d'années car l'employeur ne doit pas envoyer ces documents : ils sont quérables. Ils doivent donc être tenus A VOTRE DISPOSITION SUR LE LIEU DE TRAVAIL. Il faut donc aller les chercher.
Sauf si vous pouvez prouver que l'employeur n'a pas tenu ces documents à votre disposition au soir du dernier jour de travail.